



No du rapport:	GR-028-2023
No du Dossier:	
Sujet:	Comités spéciaux - Sélection des membres du public et prochaines étapes
Date de la Réunion	24 octobre 2023
Annexe	A - Mandats des trois comités approuvés le 27 juin 2023 B – Mandat révisé pour un Comité municipal de mobilisation communautaire C – Ébauche plan de projet pour les comités

RECOMMANDATION(S)

1. Que le Conseil de la Municipalité de Casselman accuse réception du rapport administratif GR-028-2023 ; et
2. Accepte de combiner les mandats des trois comités en un comité municipal de mobilisation communautaire, et nommer les résidents pour siéger au sein de ce comité communautaire en tant que membre du Conseil d'administration ou comme participant. ; et
3. Que le Conseil nomine le conseiller qui siègera sur le comité.

RECOMMANDATION(S)

1. That the Municipal Council of Casselman Municipality acknowledges the receipt of the administrative report GR-028-2023; and
2. That the Council accepts to combine the mandates of the three committees into a Municipal Community engagement Committee and appoint residents to serve within this community committee as board member or participant.
3. That the Council nominates the councilor who will sit on the committee.

CONTEXTE

Lors de la réunion du 27 juin 2023, le Conseil municipal a approuvé les mandats de 3 nouveaux comités d'initiative communautaires (voir Annexe A). Il s'agit notamment des comités suivants :

- Comité de facilitation des évènements communautaires et de mobilisation des bénévoles
- Comité d'Action et d'éducation environnementale
- Comité d'engagement des jeunes

Depuis l'approbation des mandats (joint à l'annexe A), l'administration a fait la promotion des comités afin de recruter des membres. Depuis le mois de juillet, 7 personnes ont rempli le formulaire pour démontrer leur intérêt à participer aux comités spéciaux du Conseil municipal.

ANALYSE

Parmi les sept candidatures reçues, voici le nombre d'individus qui ont démontré leur intérêt pour chacun des comités :



- **Comité de facilitation des évènements communautaires et de mobilisation des bénévoles**
 - 4 candidatures
- **Comité d'Action et d'éducation environnementale**
 - 2 candidatures
- **Comité d'engagement des jeunes**
 - 2 candidatures (dont une personne ayant également soumis un intérêt pour le comité de facilitation des évènements communautaires).

Le conseil a deux options, soit de créer les comités comme prévu avec les candidatures reçues pour chacun ou de combiner toutes les candidatures sous un comité.

Bien que les petits comités puissent parfois être efficaces, ils comportent également des risques et des limites inhérents qui doivent être pris en compte pour assurer une gouvernance et une prise de décision efficaces :

1. Limitation de la diversité des perspectives :

Avoir seulement deux membres dans un comité peut limiter la diversité des points de vue et des idées. Un groupe diversifié est souvent plus efficace pour générer des solutions créatives et prendre en compte différentes perspectives.

2. Risque de partialité et de subjectivité :

Un comité avec seulement deux membres peut être plus susceptible de partialité et de subjectivité. Si les deux individus partagent des points de vue ou des antécédents similaires, cela pourrait conduire à des décisions qui ne sont pas bien équilibrées ou représentatives d'un éventail plus large d'opinions.

3. Expertise et ensemble de compétences limitées :

Deux individus pourraient ne pas posséder les compétences et l'expertise diverses nécessaires pour aborder tous les aspects des responsabilités du comité. Un comité plus important permet une gamme plus complète de connaissances et d'aptitudes.

4. Manque de redondance et de continuité :

Si un membre ne peut pas remplir ses fonctions en raison de maladie, d'événements imprévus ou d'autres raisons, la fonctionnalité du comité pourrait être sérieusement compromise. Un comité plus important offre une redondance et assure une continuité en cas d'indisponibilité d'un membre.

5. Défis dans la prise de décision :

La prise de décision peut devenir plus difficile avec seulement deux membres, surtout s'ils ont des opinions divergentes. Un comité plus important permet un processus délibératif où différentes perspectives peuvent être prises en compte, conduisant à des décisions plus informées et équilibrées.

6. Difficulté à atteindre un consensus :

La construction d'un consensus peut être plus difficile avec seulement deux membres. S'ils ont des opinions divergentes, parvenir à un accord pourrait être compliqué, entraînant éventuellement une impasse ou l'imposition du point de vue d'un membre sur l'autre.



7. Perception d'exclusivité :

Un comité avec seulement deux membres pourrait être perçu comme exclusif ou manquant de transparence. Cette perception pourrait ébranler la confiance et susciter des interrogations sur la représentativité du processus décisionnel.

8. Vulnérabilité accrue aux influences externes :

Un petit comité est plus vulnérable aux pressions ou influences externes. Avec moins d'individus pour fournir des contre-pouvoirs, il y a un risque accru que les décisions soient influencées par des facteurs externes plutôt que par l'analyse objective du comité.

9. Potentiel de déséquilibre de pouvoir :

Un comité de deux personnes pourrait involontairement créer un déséquilibre de pouvoir si un membre exerce plus d'influence ou d'autorité que l'autre. Cela peut conduire à une répartition inégale du pouvoir décisionnel et aboutir à des décisions qui ne sont pas véritablement collaboratives.

En considérant le peu de candidatures reçues pour les comités d'Action et d'éducation environnementale et d'engagement des jeunes et pour garantir que les comités débutent avec un nombre suffisant de membres et puissent élaborer un plan d'action solide pour l'année 2024, il est recommandé que le Conseil combine les trois comités afin de former un Comité municipal de mobilisation communautaire. Le mandat de ce comité est une fusion des trois mandats précédemment proposés (voir l'annexe B). Ce faisant, il permet aux résidents de s'impliquer dans le comité et de commencer l'élaboration d'un plan d'action complet pour l'année 2024 afin que le plan puisse être présenté au Conseil et approuvé d'ici la fin de l'année 2023. Cette proposition favorisera la synergie entre les résidents et leurs idées, jetant ainsi les bases d'une prise de décision efficace et collaborative. Elle garantit que nous exploitons la puissance collective de notre communauté pour aborder nos objectifs et nos défis communs de manière efficiente.

Prochaines étapes :

L'administration entreprendra les démarches nécessaires pour entrer en contact avec les résidents ayant soumis leur candidature, afin de confirmer leur disponibilité et de planifier la première réunion du comité. Lors de cette réunion inaugurale, les membres du comité auront l'opportunité d'élire des membres pour occuper des postes au sein du comité exécutif. De plus, des résidents pourront être admis au comité sans nécessairement occuper un rôle spécifique au sein de l'exécutif du comité.

Le comité sera ensuite responsable de suivre les procédures du Conseil et d'établir un calendrier annuel des réunions.

Lors de la rencontre du 27 juin 2023, le Conseil a également mandaté l'administration à présenter une ébauche de règlement de procédure pour les comités afin que les comités en place puissent suivre ces règlements plutôt que le règlement de procédure du Conseil. Nous travaillons activement à la rédaction de ce document.

Cela dit, le comité peut s'activer et travailler à mettre en place un plan d'action annuel qu'il présentera au Conseil. S'il souhaite organiser des événements en 2024, le comité pourra utiliser le plan d'évènement (en annexe C) et permettre à l'administration d'évaluer les éléments qui sont pertinents pour la municipalité et nous pourrons donner nos recommandations au comité pour assurer le succès de l'évènement tout en respectant les opérations municipales.



IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET IMPACT SUR LES EFFECTIFS

Cet item est inclus dans le budget courant approuvé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Cet item est à l'intérieur du montant budgéte :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Montant total budgéte en 2023	\$0
Montant du budget disponible	\$0

ALTERNATIVE

Le Conseil peut toujours refuser la recommandation.

Le Conseil peut choisir d'aller de l'avant avec la création des trois comités et leur mandats respectifs peu importe le nombre de candidature reçue jusqu'à présent.

Le Conseil peut faire une différente recommandation à cet effet sous forme de résolution.

Préparé par:

Mélodie Sorrell

Greffière

Révisée et approuvée pour la considération du Conseil par:

Yves Morrissette

Directeur général